

TARIFS DES ACTIVITES PERI ET EXTRA – SCOLAIRES 2024
Tarifs applicables à partir du 8 janvier 2024

La tarification est basée sur le quotient familial 2024 de chaque foyer, selon les modalités suivantes :

$$\text{TARIF} = \text{QUOTIENT FAMILIAL} \times \text{TAUX DE PARTICIPATION}$$

	Taux de participation	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif extérieur	Coût réel du service (2018)
L'accueil du matin (7h35-8h20)	0,095 %	0.30 € / Gratuité si QF < 316 €*	1,96 €	2.56 €	2.96 €
Repas et encadrement de l'enfant pendant la pause méridienne, ateliers compris (12h-14h15)	0,3985 %	0,30 €	6,90 €	7.20 €	11.38 €
L'accueil du soir maternel Études et ateliers élémentaire (16h45-18h45, 16h-18h45 le vendredi)	0,136 %	0.30 € / Gratuité si QF < 221 €*	3,20 €	3,50 €	6.18 €
La demi-journée de centre de loisirs le mercredi après-midi et son repas (12h-18h45)	0,53 %	2,25 €	11,90 €	12.77 €	59.31 €
La journée de centre de loisirs pendant les vacances scolaires, repas compris (7h30-18h45)	0,84 %	3.00 €	20 €	23 €	97.86 €

*Pour les quotients familiaux inférieurs au QF indiqué, un forfait annuel de 0.30 € sera facturé.

Tarifcations spécifiques aux centres de loisirs :

- Pour toute fréquentation d'une demi – journée sans repas (mercredis ou vacances scolaires), une déduction de 10% sera appliqué au du tarif de la ½ journée du mercredi
- Les réservations sont obligatoires sur l'espace Famille, jusqu'à 8 jours avant et dans la limite des places disponibles.
- Pour le mercredi après – midi, en l'absence de réservation dans les délais, une majoration de 2€ est appliquée sur le tarif habituel.
- En cas d'absence non justifiée (certificat médical ou justificatif professionnel transmis dans les 48h), la réservation sera facturée au tarif habituel.